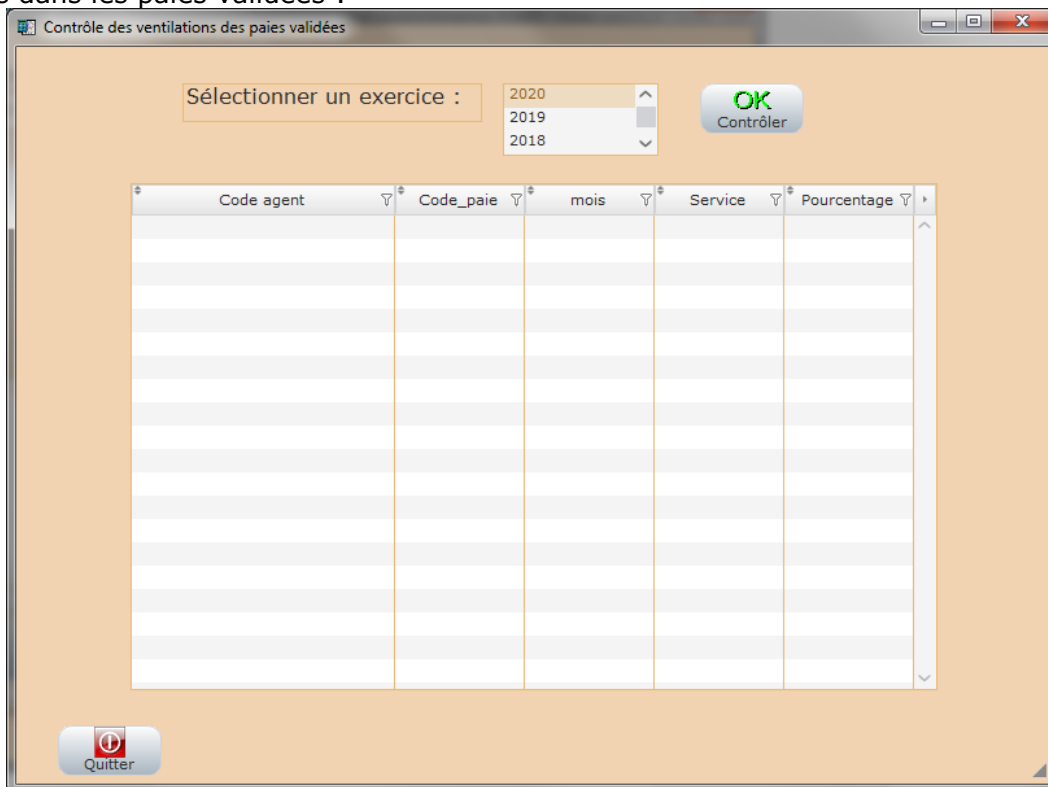

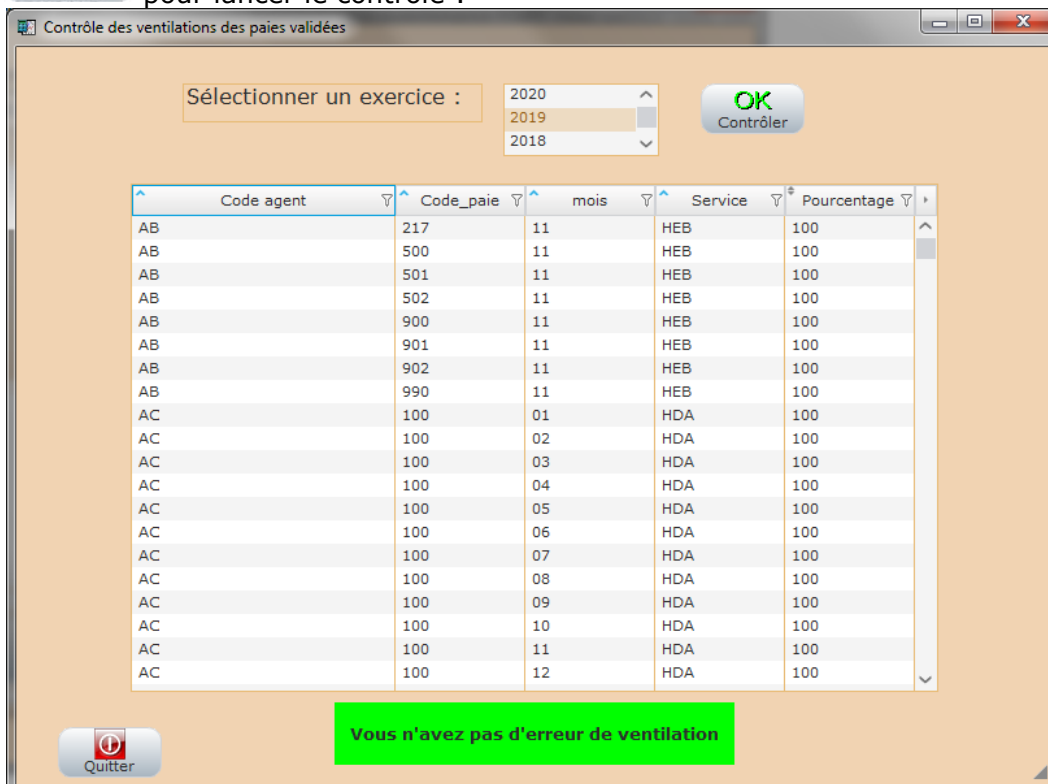


CONTRÔLE VENTILATION

Le « Contrôle des ventilations » du menu Outils permet de visualiser les éventuelles erreurs de ventilations dans les paies validées :



Vous devez d'abord sélectionner l'exercice, celui de l'année en cours est sélectionné par défaut, puis cliquer sur  pour lancer le contrôle :



Si vous n'avez pas d'erreur GEPSS® va vous le signaler par le message « **Vous n'avez pas d'erreur de ventilation** ».

Dans le cas contraire, GEPSS® va vous afficher les différentes lignes sur lesquelles des ventilations sont soit manquantes, soit incomplètes :

Code agent	Code_paie	mois	Service	Pourcentage
A	100	05		
B	211	02		
L	100	04	DAS	30
M	100	01	HSH	70
M	231	01		
V	6931	05		

Vous pouvez imprimer cette liste et vous pouvez également revenir sur la fenêtre de contrôle pour visualiser l'ensemble des ventilations.

Pour corriger ces ventilations, vous devez aller dans le menu « Ventilation de la paie » du module « Compta ».

La fiche technique « Mise à jour de la ventilation » est disponible sur notre site ou en cliquant [ici](#).